

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 AVRIL 2021**

Le vendredi 09 avril 2021 à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tous les Conseillers en exercice étaient présents.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Marie DHORDAIN

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ART. 2122.22 DU CGCT**

**11/01/21 : adhésion à Plurelya (Renouvellement du contrat)**

**15/03/21 : cadeau aux aînés en lieu et place du repas annulé pour raison sanitaire**

**15/03/21 : contrat de location batterie véhicule électrique Kangoo ZE**

**18/03/21 : lancement marché « elec3 » via l'UGAP**

**28/03/21 : dépôt de l'appel à projet « socle numérique dans les écoles »**

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour afin de pouvoir déposer un dossier de demande d'Aide aux villages et bourgs. Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

**Ordre du jour :**

**1. MODIFICATIONS DU RÉGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur du Conseil Municipal adopté en septembre dernier afin d'y intégrer les modalités d'expression, au sein du bulletin municipal, des conseillers n'appartenant pas à la majorité.

Voici l'article qu'il est proposé d'ajouter :

**« Expression de la minorité dans le bulletin d'information municipal**

Un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une autre liste que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du Conseil Municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du Conseil Municipal sont diffusées par la commune.

Les minorités disposent chacune d'un espace de 1600 signes (environ une demi-page) par bulletin municipal biannuel.

Les textes figurant dans ces espaces sont publiés sous l'entière responsabilité de leurs auteurs. Ils doivent être transmis par mail [mairiemonchecourt@orange.fr](mailto:mairiemonchecourt@orange.fr) au plus tard le quinze du mois précédant leurs parutions.

Les Photos sont exclues.

En cas de non-respect des délais, la publication ne peut matériellement pas avoir lieu ».

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette modification du règlement intérieur.

## 2. ADHESION SERVICE ENERGIE COLLECTIVITE

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au service porté par le SCOT qui est assuré par des conseillers énergie, personnes qualifiées sur les problématiques énergétiques et patrimoniales (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicule) et aux différentes démarches à entreprendre (contrats de fourniture d'énergie, montage et suivi de projets de rénovation, marchés publics, installations utilisant des énergies renouvelables...).

Ce service permet aux communes adhérentes de :

- Recevoir une expertise avertie sur les problématiques énergétiques et patrimoniales, sur les dispositifs en vigueur, les opportunités...
- Maîtriser et réduire leurs consommations
- Réaliser des rénovations importantes et adaptées à leur patrimoine
- Développer l'utilisation et/ou la production d'autres sources d'énergie, notamment renouvelables

Pour la commune de MONCHECOURT, le coût annuel sera de 1,40 € par an et par habitant, soit 3532,20 € sur la base des données de population INSEE 2017.

Il appartiendra à Monsieur le Maire de signer les documents contractuels.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette adhésion.

## 3. TRANSFERT DE COMPÉTENCE URBANISME CCCO

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dites Loi « ALUR » entérine le transfert obligatoire et définitif de la compétence en matière de planification urbaine locale aux communautés de communes. Ce principe est inscrit à l'article L5214-16, I, 1 du CGCT.

Toutefois, la possibilité est offerte au Conseil Municipal de s'opposer à ce transfert.

Le Conseil Municipal s'y oppose à l'unanimité.

## 4. RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE MONCHECOURT

Afin de renouveler le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Monchecourt, le Conseil Municipal doit désigner 3 membres titulaires et 2 membres suppléants parmi les propriétaires repris dans le périmètre de l'Association.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les candidatures suivantes :

TITULAIRES :	SUPPLEANTS :
M. BRABANT Maxime Adresse : 102 rue Voltaire 59234 MONCHECOURT Né le 16 octobre 1986 à Dechy	M. LASNE Jean-Pierre Adresse : 551 rue de la Chapelle 59234 FRESSAIN Né le 19 mai 1955 à Fressain
M. LESUR Michel Adresse : 6 rue Grivillers 59252 MARQUETTE EN OSTREVANT Né le 09 février 1949 à Emerchicourt	M. DUBERQUE Michel Adresse : 5 rue des Juifs 59151 BUGNICOURT Né le 28 février 1965 à Cambrai
M. BULTE Jean-Claude Adresse : 16 rue Léon Gambetta 59234 MONCHECOURT Né le 20 décembre 1935 à Monchecourt	

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la composition du bureau de l'AFR.

## **5. ADOPTION DU NOUVEAU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MÉDIATHEQUE ADHÉRANT AU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE CŒUR D'OSTREVENT**

Monsieur le Maire rappelle que des communes, dont Monchecourt ont souhaité mettre en réseau leurs bibliothèques au sein de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent afin de renforcer la promotion de la lecture auprès des habitants, d'améliorer et de développer l'offre de services auprès des usagers. Il s'agit d'en faire des lieux d'échanges et de rencontres, ouverts vers l'extérieur, accessibles au plus grand nombre, sous toutes ses formes, au plus près des habitants.

Les bibliothèques adhérentes à ce réseau ont travaillé à harmoniser leur règlement intérieur dans l'objectif de faciliter la circulation des usagers entre les bibliothèques de ce réseau.

Une bibliothèque est un service culturel de proximité au service des habitants. Ceci implique un ensemble de règles permettant à chaque usager de profiter dans les meilleures conditions des locaux, des collections et des services proposés par la bibliothèque. Cet ensemble de règles est regroupé dans le règlement intérieur qui permet de porter à la connaissance de chacun les dispositions à respecter.

Le présent règlement intérieur est consultable en Mairie.

Ce règlement intérieur harmonisé a pour objectif de :

- rendre plus fluide et plus simple l'usage des bibliothèques, pour les habitants, les collectivités et les partenaires divers, sur l'ensemble du territoire.
- favoriser le participatif et le collaboratif, les interactions entre tous les acteurs tout en garantissant le respect de toutes et tous.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'adoption de ce règlement intérieur.

## **6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Maire rappelle que le trésorier établit le compte de gestion. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier de la commune, M. MANET, en concordance avec le Compte administratif.

## **7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jacques DELFORGE, doyen d'âge, approuve à la majorité les comptes de M. Jean SAVARY, Maire.

20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

## 8. AFFECTATION DU RESULTAT 2020

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	1 609 423,46	1 864 998,81
	Section d'investissement	479 711,71	131 779,03
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement		276 621,67
	Report en section d'investissement		110 431,19
<b>Total</b>		<b>2 089 135,17</b>	<b>2 383 830,70</b>
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	87 459,61	118 376,18
<b>Total</b>		<b>87 459,61</b>	<b>118 376,18</b>
Résultats cumulé	Section de fonctionnement	1 609 423,46	2 141 620,48
	Section d'investissement	567 171,32	360 586,40
<b>Total cumulé</b>		<b>2 176 594,78</b>	<b>2 502 206,88</b>

**Soit un résultat pour l'année 2020 de 325 612,10€**

Le Conseil Municipal, approuve à la majorité le résultat de l'année 2020 et son affectation au BP 2021.

20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

## 9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Jeanne ROMAN adjointe aux finances pour la présentation du BP 2021 issu notamment des travaux de la commission finances.

Compte tenu du contexte économique défavorable et du niveau d'imposition en vigueur, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale en taxes foncières bâties et non bâties hors allocations compensatrices s'élève donc à 545 333.00 €.

**Pour l'année 2021 les taux des contributions directes locales ne changent pas :**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = somme de la taxe communale 2020 (26.00 %) et de la taxe départementale\* 2020 (19,19 %), soit 45,29 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 85.00 %

\* La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui a pour conséquence que les communes n'ont plus à voter de taux de taxe d'habitation ;

Le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes, ayant pour conséquence que ces dernières devront délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par le conseil municipal en 2020 (26.00 %) et du taux départemental de 2020 (19.29 %).

## Les recettes réelles de fonctionnement

Année	2018	2019	2020	2021
Impôts / taxes	758 872 €	779 896 €	804 373 €	838 395 €
Dotations / Subventions	922 597 €	938 005 €	1 012 541 €	962 784 €
Recettes d'exploitation	77 919 €	79 842 €	45 062 €	41 533 €
Autres recettes	8 233 €	11 324 €	4 262 €	500 €
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 767 621 €</b>	<b>1 809 067 €</b>	<b>1 866 238 €</b>	<b>1 843 212 €</b>
Opérations d'ordre	3 572 €	0 €	0 €	0 €
Excédent de fonctionnement	464 766 €	173 494 €	276 622 €	327 626 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 235 959 €</b>	<b>1 982 561 €</b>	<b>2 142 860 €</b>	<b>2 170 838 €</b>

## Les dépenses réelles de fonctionnement

Année	2018	2019	2020	2021
Charges de gestion	755 347 €	675 508 €	603 524 €	686 197 €
Charges de personnel	895 718 €	897 302 €	860 232 €	969 810 €
Atténuation de produits	64 506 €	99 973 €	108 119 €	108 000 €
Charges financières	20 016 €	22 327 €	21 383 €	17 175 €
Autres dépenses	1 968 €	2 373 €	6 934 €	66 126 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 737 555 €</b>	<b>1 697 483 €</b>	<b>1 600 192 €</b>	<b>1 847 308 €</b>
Opérations d'ordre	8 457 €	8 457 €	8 457 €	315 073 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 746 012 €</b>	<b>1 705 940 €</b>	<b>1 608 649 €</b>	<b>2 170 838 €</b>

## Les recettes d'investissement

Année	2018	2019	2020	2021
Subvention d'investissement	22 973 €	60 306 €	7 543 €	53 755 €
Emprunt et dettes assimilées	0 €	700 000 €	0 €	0 €
Dotations, fonds divers et réserves	411 360 €	386 476 €	106 299 €	249 585 €
<i>Excédent de fonctionnement</i>	<i>356 888 €</i>	<i>316 455 €</i>	<i>0 €</i>	<i>206 585 €</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	59 427 €	0 €	0 €
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>434 333 €</b>	<b>1 206 209 €</b>	<b>113 842 €</b>	<b>303 340 €</b>
Opérations d'ordre	8 457 €	76 111 €	17 938 €	336 843 €
Excédent d'investissement	0 €	0 €	110 431 €	0 €
RAR	-	-	-	118 376 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>442 790 €</b>	<b>1 282 320 €</b>	<b>242 211 €</b>	<b>758 559 €</b>

## Les dépenses réelles d'investissement

Année	2018	2019	2020	2021
Immobilisations incorporelles	9 792 €	2 796 €	0 €	1 800 €
Immobilisations corporelles	315 498 €	535 238 €	279 713 €	207 050 €
Immobilisations en cours	0 €	32 928 €	0 €	9 400 €
Emprunts et dettes assimilées	136 332 €	163 337 €	190 518 €	130 740 €
Autres dépenses d'investissement	0 €	270 €	0 €	4 500 €
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>461 622 €</b>	<b>734 569 €</b>	<b>470 231 €</b>	<b>353 490 €</b>
Opérations d'ordre	7 144 €	67 654 €	9 481 €	13 400 €
Déficit d'investissement	0 €	0 €	0 €	237 502 €
RAR	-	-	-	0 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>468 766 €</b>	<b>802 223 €</b>	<b>479 712 €</b>	<b>604 392 €</b>

Le Conseil Municipal adopte à la majorité le Budget prévisionnel 2021  
19 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

NOTA : départ de Madame Michèle Laborie après le vote du BP à 19h15, ayant donné pouvoir à Mme Nathalie DUMONT.

## 10. SUBVENTIONS

- **Aux associations monchecourtoises :**

Toutes les subventions ont été soumises aux votes du Conseil municipal. La somme habituellement dévolue au fonctionnement des associations a été validée dans la maquette budgétaire (25 000€), elle servira de réserve en cas de reprise des activités. Les subventions ne concernent que les associations ayant pu fonctionner malgré la crise sanitaire.

NOTA : les membres de bureaux associatifs ne prennent pas part au vote qui concerne leur association.

Les amis du hameau : 20 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Amicale des donneurs de sang : 19 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

CATM : 21 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

Comité des fêtes : 21 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

Football club : 21 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

Le Beau dé : 21 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

Les restos du cœur : 21 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

Les sept muids : 21 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

Basket club : 21 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

Société de chasse de Monchecourt : 21 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

Tennis club de Monchecourt : 3 voix pour, 19 voix contre et 0 abstention

Coopérative scolaire Hugo : Pour à l'unanimité

Coopérative scolaire Prévert : Pour à l'unanimité

Coopérative scolaire Cézanne : Pour à l'unanimité

- **Aux associations extérieures :**

- **Secours Catholique, Secours populaire français, APF France Handicap**

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le versement d'une subvention de 100€ à ces associations.

- **Association mandataire pour les emplois familiaux (Cantin)**

Le Conseil Municipal se prononce à la majorité pour le versement d'une subvention de 570€.

20 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

NOTA : départ de Mme Viniacourt à 20h05

## 11. SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE TENNIS CLUB

Une subvention complémentaire est sollicitée.

Le Conseil Municipal vote contre le versement de cette subvention à la majorité

0 voix pour, 18 voix contre et 3 abstentions

## 12. SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE COMITÉ DES FÊTES

Remboursement de l'achat de 3 caisses de rangement pour l'organisation des œufs de pâques.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le versement de cette subvention.

## 13. DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS (ADVB)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet qui consiste au passage en LED de l'éclairage des bâtiments communaux, à l'installation d'une cuve d'eau de pluie enterrée, à la sécurisation de l'accès à la salle des sports et à la sécurisation des accès au parc Saint Roch.

Le coût prévisionnel de l'opération en euros Hors Taxes (HT) : 68 640€

### Plan de financement de l'opération :

Action/Achat	ADVB	DETR	Commune	Observations	ht	ttc
Eclairage salle de sport	50,0%	30,0%	20%		22 800 €	28 500 €
Eclairage salle des fêtes	50,0%	30,0%	20%		1 600 €	2 000 €
Eclairage école Cézanne	50,0%	30,0%	20%		9 440 €	11 800 €
Eclairage école Victor Hugo	50,0%	30,0%	20%		17 840 €	22 300 €
Eclairage Restos du cœur	50,0%	30,0%	20%		2 160 €	2 700 €
Cuve eau de pluie enterrée	50,0%	30,0%	20%		4 000 €	5 000 €
Sécurisation entrée salle des sports Louis Griffon	50,0%	30,0%	20%		4 800 €	6 000 €
Sécurisation COVID accueil Mairie	50,0%	30,0%	20%		2 400 €	3 000 €
Sas Parc saint Roch *3	50,0%	30,0%	20%		3 600 €	4 500 €
<b>Coût total</b>					<b>68 640 €</b>	<b>85 800 €</b>

  

Action/Achat	SUBVENTION	Part attendue	Financeurs	Observations	ht
	Aide aux villages et bourgs	50,0%	Département		34 320 €
	Autofinancement	20,0%	Commune		13 728 €
	DETR	30,0%	Etat		20 592 €
	FCTVA	16,4%	Etat	BP N+1	11 257 €
<b>Coût total</b>					<b>68 640 €</b>

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette demande de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le secrétaire de séance, M. Jean-Marie DHORDAIN